

La connectivité fixe des territoires ultramarins : quelles avancées en 2019 ?

Les territoires ultramarins bénéficient, comme l'ensemble du territoire national, du Plan France Très Haut Débit. Leur situation en matière de connectivité fixe contraste d'un territoire à l'autre, étant donné les spécificités et problématiques propres à chacun d'entre eux. Dans la plupart des territoires, des projets de réseau fibre jusqu'à l'abonné (FttH) privés et publics sont aujourd'hui lancés.

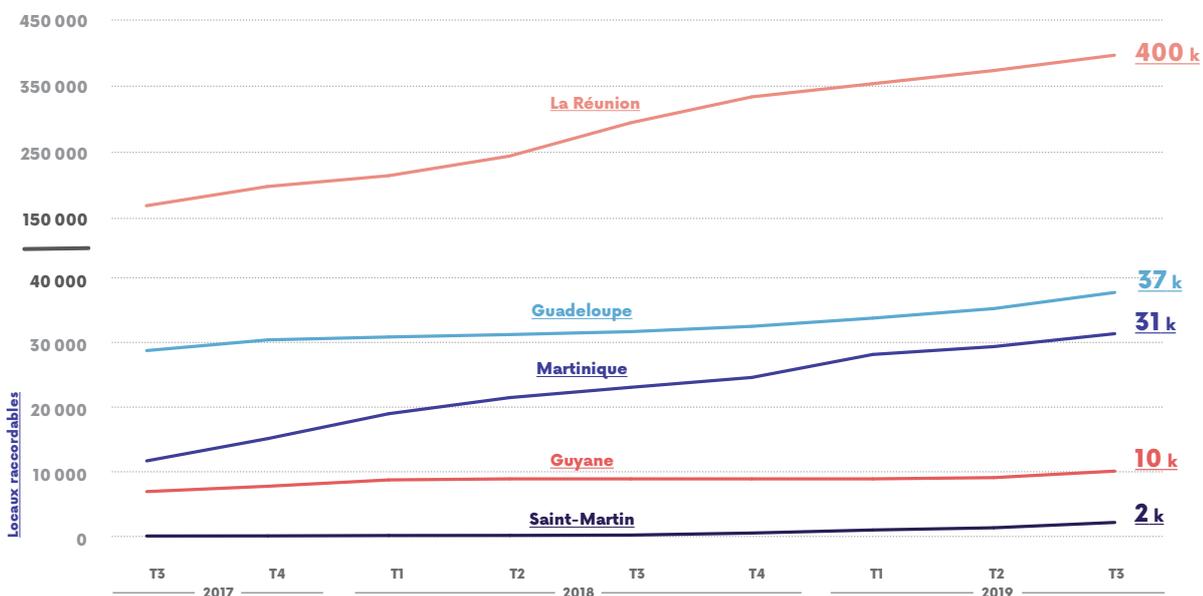
PANORAMA DE LA CONNECTIVITÉ FIXE EN OUTRE-MER (AU 30 SEPTEMBRE 2019)

Chaque trimestre, l'Autorité publie dans un observatoire les données des déploiements de fibre jusqu'à l'abonné (FttH) sur l'ensemble du territoire national. Les données locales sont disponibles en *open data*. Le site « Carte fibre », mis à jour à cette occasion, permet de visualiser, de manière cartographique, l'avancée des déploiements FttH au niveau du quartier, de la commune et du département/de la collectivité, indique à chaque échelle le taux moyen de locaux raccordés et inclut une cartographie des déploiements futurs. Le site inclut la métropole et l'Outre-mer.

L'ARCEP INTERVIENT POUR ASSURER LA COHÉRENCE DES DÉPLOIEMENTS FTTH EN GUADELOUPE ET MARTINIQUE

La régulation de l'Arcep en matière de réseaux FttH vise notamment à assurer la cohérence des déploiements. Alertée notamment par les collectivités et préfetures, qui identifiaient des risques de déploiement en doublon sur leur territoire, les services de l'Arcep sont intervenus auprès des opérateurs locaux afin de leur rappeler leurs obligations et favoriser un déploiement cohérent des réseaux.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOCAUX RACCORDABLES À LA FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'ABONNÉ



ÉTAT DES LIEUX DE LA CONNECTIVITÉ FIXE EN OUTRE-MER

Localité	Estimation du nombre de locaux (Source INSEE 2015)*	Lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné		Taux de locaux ayant accès au très haut débit	
		Locaux raccordables	Taux de mutualisation	Au moins 30 Mbit/s	Au moins 100 Mbit/s
DROM-COM	1 008 000	478 000	37 %	62 %	44 %
Guadeloupe	235 000	38 000	49 %	53 %	15 %
Guyane	89 000	10 000	44 %	21 %	11 %
La Réunion	377 000	366 000**	35 %	99 %	97 %
Martinique	220 000	31 000	39 %	40 %	14 %
Mayotte	60 000	-	0 %	17 %	0 %
Saint-Barthélemy	5 000	-	0 %	40 %	0 %
Saint-Martin	18 000	2 000	56 %	11 %	11 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	3 000	-	0 %	100 %	100 %
France métropolitaine (Toutes zones)	37 200 000	16 744 000	87 %	60 %	50 %
France métropolitaine (Zone publique)	16 400 000	2 885 000	56 %	36 %	17 %

* L'Arcep a lancé les travaux pour intégrer très prochainement un nouveau référentiel de locaux sur la base des fichiers « IPE » des opérateurs et effectuera une mise à jour de ces estimations.

** Des doubles déploiements peuvent avoir lieu et complexifier le comptage sur ce territoire.